

POINTS D'ATTENTION POUR LE SOUTIEN AUX AIDANTS PROCHES

ASBL Aidants Proches Bruxelles

Mars 2026

Demandes régionales
et communales

Les aidants proches représentent plus de 13% de la population belge¹. Ils apportent une aide indispensable à leurs proches en situation de handicap, de maladie ou de vieillesse. Devenir aidant proche, c'est parfois un chamboulement personnel, familial, professionnel et social. Les impacts de ce chamboulement sont multiples allant d'impacts sur la vie sociale, à des impacts professionnels mais aussi sur la santé physique et mentale.

Depuis de nombreuses années, l'ASBL Aidants Proches Bruxelles en collaboration avec d'autres structures bruxelloises et des aidants proches sensibilisent le politique à cette réalité et demandent des soutiens, des ajustements pour leur garantir leurs droits fondamentaux et leur faciliter quelque peu le quotidien.

Dans ce présent document, nous reprenons de manière concise des demandes concrètes pour améliorer le soutien aux aidants proches en région bruxelloise. Pour éviter de l'alourdir, nous n'ajouterons pas de témoignages concrets d'aidants proches mais nous sommes disponibles pour en discuter de vive voix si vous le souhaitez. Ce document a été construit par l'ASBL Aidants Proches Bruxelles en questionnant des aidants proches et nos partenaires les plus proches sur leurs demandes concrètes.

Certaines demandes touchent d'autres niveaux de pouvoir mais nous avons fait le choix de les laisser pour permettre aux lecteurs et lectrices de ce texte d'avoir une vue globale des besoins des aidants proches.

Déclaration de politique régionale

Tout d'abord, l'ASBL est reconnaissante que la thématique des aidants proches ait retenu votre attention et soit nommée dans la DPR. Deux phrases ont retenu notre attention :

Assurer et accroître le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie fera partie des engagements régionaux. Un soutien structurel aux aidants proches sera renforcé, via des dispositifs de répit et une simplification administrative. Un premier point d'attention concernant cet engagement : bien que les personnes âgées soient soutenues par leurs aidants proches, ce ne sont pas les seules. Nous souhaitons ici ne pas oublier les personnes en situation de handicap (de tous âges) et leurs aidants proches ainsi que les personnes souffrant de maladies (chroniques, psychiques, rares, graves, en soins palliatifs, etc.).

Garantir l'effectivité réelle des droits existants, en simplifiant les démarches et en améliorant l'information des publics. Les aidants proches sont particulièrement touchés par le manque d'informations et le non recours aux droits qui en découle.

¹ Braekman E, Duveau C, Drieskens S. Enquête de santé 2023-2024 : Soins informels. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; 2025. Numéro de rapport : D/2025.14.440/129. Disponible en ligne : www.enquetesante.be

Demandes pour améliorer le soutien aux aidants proches

L'emploi

Notre association encourage les aidants proches à refaire des choix dans ce rôle qu'ils ont rarement choisi. Un aidant qui fait des choix reprend la main sur sa vie, ses engagements et en est renforcé, plus épanoui. La question de l'emploi est donc régulièrement évoquée pour réfléchir avec les aidants proches aux conditions nécessaires pour maintenir leur emploi et se remettre sur le marché du travail. Garder son emploi lorsque l'on est aidant proche n'est pas toujours une tâche facile. Cette thématique est peu connue sur le marché de l'emploi, ce qui explique le manque de flexibilité de ce dernier. Pourtant les employeurs comme les aidants proches en sortiraient gagnants. Pour ce faire, nous proposons de travailler sur plusieurs axes :

- Sensibiliser Actiris/CPAS et ses conseillers à la réalité des aidants proches pour qu'ils puissent adapter leur accompagnement à ces personnes et leur permettre de trouver un emploi rendant possible la conciliation avec leur rôle d'aidant proche ;
- Sensibiliser les employeurs à ces réalités pour éviter que les aidants proches perdent leur emploi ou pour permettre aux aidants proches d'obtenir un emploi ;
- Sensibiliser les syndicats pour qu'ils puissent informer les aidants proches sur leurs droits vis-à-vis de l'emploi et sur les dispositifs existants leur permettant un équilibre avec leur rôle d'aidant proche (informations sur les dispositifs de congé, d'allègement du temps de travail, etc.) ;
- Valoriser l'expérience et les compétences acquises par les aidants proches dans leur parcours de vie en les reconnaissant comme un véritable acquis, et mettre en place un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle ;
- Soutenir financièrement l'aidant proche en mettant en place des mesures comme l'octroi d'un supplément à l'allocation de l'Onem lors de congés thématiques (comme le aanmoedigingspremie).

La prévention, la santé & le répit

Le rôle d'aidant proche comporte des risques pour les personnes, notamment au niveau de leur santé physique et mentale. Et ces risques sont plus présents avec le temps parce que l'aidance dure et que la situation du proche aidé peut s'aggraver avec le temps. Nombreux sont les aidants proches qui contactent l'ASBL, complètement épuisés par leur rôle et qui s'étonnent de ne pas avoir entendu parler des aides, des associations les soutenant, plus tôt dans leur parcours. Un aidant proche épuisé, c'est un aidant qui ne peut parfois plus prendre soin de son proche et qui va à son tour dépendre du système de soins et donc coûter à la société. La notion de prévention des risques pour les aidants proches doit être au cœur des politiques de prévention en santé de la Région. Pour ce faire, nous vous proposons de :

- Intégrer au sein du milieu social-santé, le « carer reflex » dans l'idée que les professionnels aient le réflexe de se poser la question de savoir s'il y a un ou plusieurs aidants proches autour des patients / personnes qu'ils accompagnent et pouvoir alors aussi soutenir ces aidants.
- Nommer au sein des structures hospitalières et des communes, des référents aidants proches. À l'instar des handi-contacts, ces référents seront des personnes de contact, des points d'information pour les aidants proches. En milieu hospitalier, ces référents pourraient entrer en contact avec les familles dès qu'un diagnostic leur est annoncé (que ce soit dans le secteur du handicap ou dans d'autres services comme les services de neurologie, de gériatrie, de pédiatrie, d'oncologie, de soins palliatifs, etc.) et assurer un suivi tout au long du parcours d'aidant.
Au sein des communes, ces référents seront disponibles pour informer les aidants proches sur les dispositifs d'aide qu'ils soient communaux, régionaux ou fédéraux.
- Renforcer la collaboration avec les mutuelles et l'ASBL Aidants Proches Bruxelles pour qu'elles puissent sensibiliser et informer les aidants proches dès qu'elles identifient une personne aidée. De petites choses toutes simples peuvent être mises en place : courrier automatique à la personne aidée pour l'informer sur ce qu'est un aidant proche, courrier automatique dès qu'un aidant proche est reconnu pour l'informer des points de contact et des aides disponibles, mises à jour des sites internet pour qu'une page complète et claire soit consacrée aux aidants proches, renforcer la formation/sensibilisation des assistantes sociales pour qu'elles puissent identifier les aidants proches et les informer sur leurs droits ;
- Renforcer la collaboration entre l'ASBL Aidants Proches Bruxelles et Iriscare pour améliorer l'information aux aidants proches : lorsqu'une demande d'APA (allocation aux personnes âgées) est rentrée, ce sont souvent les aidants proches qui en sont à l'origine en accord avec leur proche. Ils sont alors souvent démunis face à ce dont ils (ou leur proche) ont droit. À l'instar des mutuelles, un courrier automatique pourrait leur être envoyé pour les informer sur les aides existantes ;

- Renforcer les dispositifs de répit existants : des dispositifs de répit existent à Bruxelles et ne demandent qu'à être renforcés et pérennisés pour accueillir les aidants proches. C'est le cas, par exemple, de la Casa Clara, maison de répit pensée pour les aidants proches. Dans le même temps, les aidants proches ont besoin que leur proche soit pris en soin pendant qu'ils prennent soin d'eux. Il est donc également nécessaire de renforcer les dispositifs d'accueil de jour, d'accueil résidentiel ou encore d'aides à domicile ;
- Permettre aux aidants proches de prendre soin d'eux autrement en leur donnant accès à des chèques culture ;
- Créer des campagnes d'information et de sensibilisation au grand public dans l'espace public sur différents canaux (métro, TV et radio locale, ...) et de manière répétée ;
- Renforcer la sensibilisation et formation de base et continue des étudiants et professionnels du secteur social-santé. Ces (futurs) professionnels sont des personnes de confiance pour les aidants proches. Ils sont des piliers indispensables à la prévention de la santé des aidants proches et pourtant, ils connaissent que trop peu cette thématique et encore moins, les aides disponibles.
- Renforcer les dispositifs de groupe de soutien pour les aidants proches via psybru par exemple pour qu'il y en ait un disponible dans chaque commune bruxelloise. Cette demande va de pair avec la précédente : peu de psychologues sont formés à cette thématique. Si c'était le cas, davantage de groupes de soutien et de suivis individuels pourraient être offerts à ce public ;
- Renforcer les dispositifs d'informations aux aidants tel que le réseau SAM (outil de soutien et de vulgarisation de l'information centré sur la thématique de l'aidance). Cela permettrait de mieux informer les aidants proches ainsi que les professionnels et référents qui les accompagneront.
- Intégrer dans les dossiers du Réseau Santé Bruxellois, la possibilité, d'une part de se signaler en tant qu'aidant proche pour permettre aux professionnels qui y ont accès de porter une attention sur ce rôle et d'autre part, de permettre aux aidants proches d'avoir accès au dossier santé de leur proche grâce à leur statut ;
- Soutenir les aidants proches dans le processus de « post-aidance ». Les aidants proches se sentent démunis lorsque le proche part. À ce jour, aucune structure, aucun dispositif n'existe pour soutenir ces aidants qui vivent des deuils particulièrement difficiles et qui ont parfois besoin d'aide pour se reconstruire, se réinsérer dans le marché de l'emploi, reprendre pied dans une nouvelle vie sociale, repenser à leur santé physique et mentale.

La mobilité

Les aidants proches doivent effectuer beaucoup de déplacements pour soutenir leur proche (courses, rendez-vous divers, aide au quotidien, démarches administratives). L'ASBL propose des aménagements pour faciliter leur vie :

- À l'instar de la Ville de Bruxelles, créer une carte de stationnement pour les aidants proches afin qu'ils puissent s'occuper de leur proche, qui n'habiterait pas dans la même commune, sans dépenser des centaines d'euros chaque année dans des frais de parcimètre ;
- Permettre des réductions pour l'accès aux transports en commun ; renforcer ou tout au moins maintenir l'accès au Taxi Bus de la STIB pour les proches et les aidants proches accompagnants ;
- Encourager la gratuité des parkings en milieu hospitalier pour les aidants proches ;
- Maintenir les dérogations aux règles d'accès à la LEZ pour les aidants proches et les personnes handicapées ;

Fiscalité

Les aidants proches font face à de nombreux frais supplémentaires : frais de transports (en commun ou privé), frais de parking, perte financière liée à des systèmes de congé thématique, aide financière au proche (aides à domicile, médicaments, structures d'accueil / d'hébergement, etc.) :

- Augmenter la quotité exemptée d'impôt pour les aidants proches bénéficiant de la reconnaissance officielle en fonction des revenus du ménage ;
- Octroyer aux aidants proches la déductibilité de certains frais : frais de garde, frais de loisir (sport, théâtre, cinéma, bibliothèque, répit via des structures reconnues, etc.) ;

Les jeunes aidants proches :

Ce public a des besoins et des demandes spécifiques. C'est pourquoi, une association existe pour les soutenir et porter leur voix. Nous vous invitons à les contacter via leur coordinatrice, Caroline Legrand au 0491.90.50.48 ou à caroline.legrand@jeunesaidantsproches.be.

Quelques exemples d'action transmis par cette association :

- Favoriser le contact entre le milieu scolaire (écoles, PMS, etc.), le milieu de l'aide à la jeunesse (SAJ/SPJ/AMO/etc.), le milieu hospitalier et l'ASBL Jeunes Aidants Proches pour leur permettre de sensibiliser ces publics ;
- Renforcer les dispositifs de répit proposés par l'ASBL Jeunes Aidants Proches, notamment les stages d'accompagnement pendant les vacances scolaires ;
- Financer leur projet d'hébergement d'urgence pour les jeunes aidants proches ;
- Intégrer le « kind reflex » dans les politiques de santé ;
- Renforcer et pérenniser l'Equipe Mobile Prévention Soutien Aidance ;
- Etendre le système d'allocations familiales majorées aux jeunes aidants proches ;
- Etendre le système de transports scolaires aux jeunes aidants proches ;
- Prendre en considération la réalité des jeunes aidants proches qui se présentent au CPAS ;

L'ASBL Aidants Proches Bruxelles

Notre association existe depuis plus de 10 ans. Elle apporte du soutien aux aidants proches et aux professionnels du secteur social-santé, sensibilise différents acteurs du monde politique et le grand public. Elle assure différentes missions et peut soutenir les différents dispositifs proposés ci-dessus (formation des différents acteurs concernés, accompagnement dans le secteur de l'emploi, soutien aux différentes instances, etc.) mais a besoin d'être renforcée financièrement pour le faire. Cette réalité est d'autant plus actuelle qu'avec les réformes du gouvernement Arizona, un focus particulier a été mis sur les aidants proches, augmentant considérablement le nombre de demandes reçues tant des aidants proches (342 demandes en 2025 contre 298 demandes en 2024 – les demandes en 2026 ne cessent également d'augmenter) que des professionnels (125 demandes en 2025 contre 77 demandes en 2024).

Actuellement, l'association compte 1,8 équivalent temps plein pour toute la région bruxelloise ce qui est largement insuffisant. Aidants Proches Bruxelles est généraliste et accueille tous les aidants proches, il y a d'autres associations qui soutiennent également les aidants proches mais en lien avec la pathologie du proche (ex : Alzheimer Belgique / Action Parkinson / Similes...)

Nos demandes aujourd'hui :

- Rassembler nos différents subsides pour alléger la charge administrative de l'ASBL. Actuellement, l'ASBL reçoit un peu moins de 142.000€ répartis sur 5 subsides qui demandent chacun des justificatifs, des renouvellements, des rapports d'activité. C'est un temps conséquent qui ne peut pas être alloué à nos autres missions. Nous demandons à ce que ces subsides soient au maximum rassemblés ;
- Agréer notre ASBL pour sécuriser les subsides existants. Tous les 3 à 5 ans, l'ASBL doit rentrer de nouvelles demandes de subsides parce que ceux-ci sont « pluri-annuels ». Cela rend les emplois au sein de l'association inconfortables. Nous demandons à ce que ces subsides soient sécurisés et à ce qu'ils ne soient plus facultatifs/pluri-annuels, mais octroyés via un agrément ;
- Renforcer les subsides de l'ASBL : d'une part, octroyer un supplément de 40.000€ pour permettre de stabiliser et pérenniser les emplois des deux salariées actuellement engagées dans l'ASBL et d'autre part, comme nous le demandons depuis de nombreuses années aux administrations obtenir des fonds supplémentaires pour renforcer l'équipe et engager un.e responsable communication et un.e assistant.e administrative avec un montant minimum de 120.000€ ;
- Assurer la représentation des aidants proches dans les comités d'avis et organes de gestion où les thématiques évoquées touchent les aidants proches de manière directe ou indirecte, afin de garantir que leur voix soit pleinement entendue et leurs intérêts défendus et prise en compte dans les politiques publiques.